



PRÉFET
DU CANTAL

Liberté
Égalité
Fraternité

FÉVRIER 2024

FRANCE 
RURALITÉS
LES RURALITÉS,
AU COEUR
DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE



66

ÉDITO

En fin d'année 2023, je vous adressai la première lettre d'information du plan France ruralités, qui présentait les objectifs du plan et les opportunités à saisir pour le département du Cantal.

Aujourd'hui, cette lettre est l'occasion de mettre en lumière les premiers résultats du plan France ruralités, avec par exemple les 63 communes lauréates du programme Villages d'avenir, le recrutement de 2 chefs de projets dédiés à ce programme, mais également des possibilités de financement spécifiques, notamment le soutien au commerce rural.

Pour le département du Cantal, ce sont autant d'opportunités à saisir et qui illustrent la volonté du Gouvernement de soutenir les territoires ruraux.

Laurent Buchailat, préfet du Cantal.

CAMPUS CONNECTÉ

UN DISPOSITIF DE FORMATION À DISTANCE



Les campus connectés sont **des tiers-lieux qui accueillent et accompagnent des étudiants inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur à distance**. Ils sont labellisés par l'État et portés par des collectivités locales tandis que l'encadrement pédagogique est assuré par l'établissement d'enseignement supérieur partenaire.

Dans le Cantal, le dispositif est piloté par le conseil départemental : il permet de suivre des formations supérieures à distance depuis Aurillac, Mauriac et Saint-Flour.

Le campus connecté Cantal Auvergne permet ainsi aux futurs étudiants, étudiants en rupture ou en reprise d'études, étudiants sous contrat, adultes désireux de s'inscrire dans un dispositif de formation à distance de disposer :

- d'espaces aménagés et polyvalents,
- de matériels (ordinateurs portables, imprimante...),
- d'un accompagnement individuel et collectif à l'échelle de l'année sur la base d'un tutorat auxquels sont associés des moments de formation spécifiques (outils des outils numériques, naviguer sur une plateforme, mémoriser un cours, réactualiser dans le domaine de la maîtrise de la langue...),
- de l'ensemble de l'offre étudiante présente sur le campus universitaire aurillacois (offre culturelle, offre sportive, bibliothèque universitaire, restauration...).

Le campus connecté Cantal Auvergne associe la souplesse de l'enseignement à distance avec un double tutorat (individuel et collectif) afin de mieux accompagner l'étudiant dans son parcours de formation dans l'enseignement supérieur dans des lieux aménagés et conviviaux.



Témoignage de Betty Faure

Directrice déléguée du site INSPE Aurillac – Responsable pédagogique du campus connecté Cantal Auvergne

« **Le campus connecté permet avant tout de remettre de l'humain dans la formation à distance**, ce qui est très important car ce n'est pas simple de se retrouver seul face à son écran pour toutes les étapes de la vie universitaire.

Le campus connecté Cantal Auvergne, se caractérise notamment par :

- un tutorat de proximité très apprécié de tous les inscrits : il est réalisé par des étudiants INSPE qui ont ainsi un double rôle, d'étudiants (puisque'ils sont eux-même en formation) et de tuteur d'un étudiant moins expérimenté,
- des apports pédagogiques spécifiques, adaptés à la formation à distance,
- la possibilité de suivre une formation universitaire partout en France depuis le site d'Aurillac ou les antennes de Mauriac et Saint-Flour.

Sa force vient plus particulièrement de l'hétérogénéité des publics accueillis et de l'accompagnement mis en œuvre. »



Contact : betty.faure@uca.fr – campus-connecte15.inspe@uca.fr

04 43 79 11 52 / 06 08 30 44 12 - <https://www.cantal.fr/campus-connecte-cantal-auvergne/>

GUIDE A DESTINATION DES ACTEURS DE LA RURALITÉ

Pour rappel, le plan France ruralités a été mis en place pour répondre aux besoins des territoires ruraux et soutenir leur développement. Concrètement, il repose sur **quatre axes qui seront déployés en partenariat avec l'ensemble des acteurs des territoires** :

- soutenir les villages dans la conception de leurs projets avec un nouveau programme d'ingénierie, Villages d'avenir,
- rémunérer et reconnaître la contribution des territoires ruraux à la transition écologique à travers une dotation budgétaire repensée et renforcée,
- pérenniser et transformer les zones de revitalisation rurale (ZRR),
- apporter des solutions simples et concrètes aux besoins du quotidien, qui se traduisent par le déploiement de 32 mesures.

Ces **32 mesures** se déclinent dans les domaines du **logement**, de la **santé**, des **mobilités**, de la **culture et du patrimoine**, de l'**ingénierie**, de l'**attractivité**, de l'**éducation** ou encore de la **sécurité**.

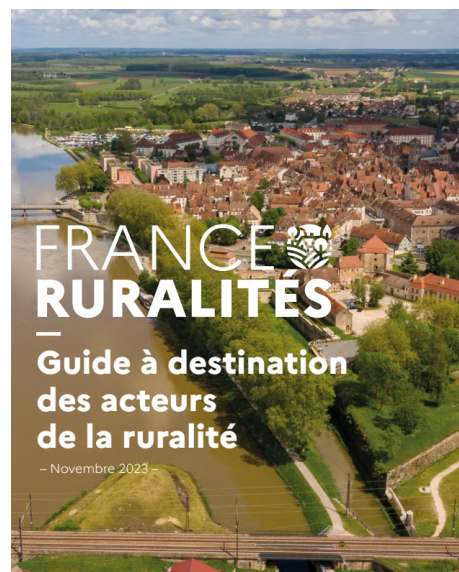
Pour faciliter leur appropriation et leur mise en œuvre concrète, un **guide dédié** a été envoyé à l'ensemble des collectivités du département (mairies, communautés de communes, conseil départemental).

Vous y trouverez les objectifs visés par les mesures, le type de bénéficiaires des aides, le type de projets soutenus, des informations pratiques (liens, contacts, etc).

Si des questions perdurent, n'hésitez pas à contacter la préfecture ou vos interlocuteurs des différents services de l'État.

Télécharger le guide :

agence-cohesion-territoires.gouv.fr/Guide_France_ruralités.pdf



FOCUS

Revalorisation des subventions aux petites communes rurales pour l'entretien de leurs monuments aux morts

Les communes sont propriétaires depuis plus de cent ans des monuments aux morts qui ont été érigés à l'issue du premier conflit mondial. Ces **monuments commémoratifs nécessitent un entretien et des travaux de restauration réguliers**.

Une **enveloppe de 250 000 €** a été réservée pour les communes de moins de 2 000 habitants, avec la possibilité de participer à hauteur de 50% des projets, dans la limite d'un plafond de 5 000 €).

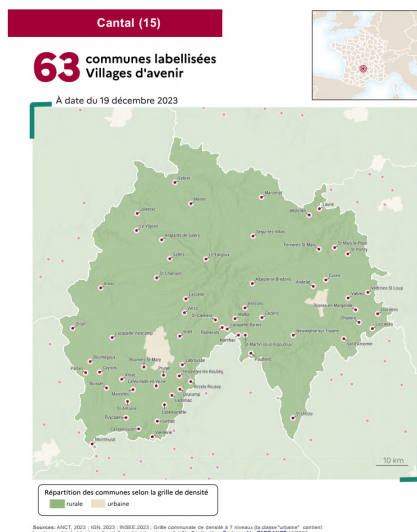
- **L'État subventionne ces travaux**, sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales propriétaires.
- Les projets de rénovation (restauration et entretien) **des monuments existants sont éligibles**. La création de nouveaux monuments commémoratifs ne rentre pas dans ce dispositif. Une attention particulière sera portée aux projets prenant en compte les enjeux environnementaux.



PROGRAMME VILLAGE D'AVENIR

Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs d'aides à ingénierie.

À la suite d'un appel à candidatures, et après une phase de sélection, 2458 communes sont lauréates au plan national. Le Cantal en compte un nombre très significatif. 63 communes font partie de celles-ci et bénéficieront d'un accompagnement dans leurs projets d'aménagement :



Albepierre-Bredons, Andelat, Anglards-de-Salers, Arnac, Boisset, Brezons, Cassaniouze, Cayrols, Cézens, Chaliers, Clavières, Coren, Ferrières-Saint-Mary, Jaleyrac, Junhac, Labesserette, Labrousse, Lacapelle-Barrès, Lacapelle-Viescamp, Ladinhac, Lafeuillade-en-Vézies, Lascelle, Laurie, Le Falgoux, Le Vigean, Leucamp, Lorcières, Malbo, Marcenat, Marcolès, Menet, Molèdes, Montmurat, Narnhac, Neuvéglise, Pailherols, Parlan, Paulhenc, Prunet, Puycapel, Roannes-Saint-Mary, Roumégoux, Ruynes-en-Margeride, Saint-Antoine, Saint-Chamant, Saint-Clément, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Saint-Mary-le-Plain, Saint-Poncy, Saint-Urcize, Salers, Ségur-les-Villas, Siran, Teissières-lès-Bouliès, Vabres, Val d'Arcomie, Vebret, Védrines-Saint-Loup, Velzic, Vezels-Roussy, Vieillevie, Vitrac, Yolet.

Au fur et à mesure de l'avancement du programme, de nouveaux projets seront également soutenus.

En tant que département à forte dominante rurale, le Cantal bénéficie de deux chefs de projets spécifiques, rattachés à la direction départementale des territoires, pour déployer le programme et accompagner les collectivités.

- Ouest - arrondissements d'Aurillac et de Mauriac : Arthur Vidal - arthur.vidal@cantal.gouv.fr
- Est - arrondissement de Saint-Flour : Yohan Planche : yohan.planche@cantal.gouv.fr

Plus d'information : agence-cohesion-territoires.gouv.fr/villages-davenir-1e-vague-laureats

PETITS CENTRES BOURGS UNE DÉMARCHÉ EXPÉRIMENTALE

La démarche expérimentale "Petits centres-bourg" est une initiative cantalienne qui a **débuté en 2021** suite à une sollicitation du président de l'association des maires de France. Cette opération entièrement réalisée dans un premier temps par les services de l'État, a ensuite été appuyée par l'ANCT avec une mise à disposition d'ingénierie spécifique sur un ou plusieurs thèmes ou projets portés par les collectivités identifiées : **Coren, Marcenat et Saint-Chamant**.

L'objectif de cette démarche expérimentale a été d'avoir une approche transversale et globale pour travailler à un nouveau modèle de développement et d'attractivité des petits centres-bourgs pour ensuite la redéployer sur d'autres centralités du département.

Le retour d'expérience de cette démarche permettra de nourrir le déploiement de Villages d'Avenir.



APPEL A CANDIDATURE

Le dispositif d'aide à l'installation de commerces ruraux est renouvelé pour 3 ans. Vous trouverez toutes les informations en ligne sur le site de l'ANCT :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/accompagnement-installation-de-commerces-en-milieu-rural-1058#scrollNav-5>

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de l'État.

PRÉFECTURE DU CANTAL

2 cours Monthyon - B.P. 529 - 15005 AURILLAC CEDEX
Tél. 04 71 46 23 00

